

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par l'association « Ports4Impact » de la société « Raja Club Athletic Société Anonyme Raja SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur :** L'association « Ports4Impact » ;
- **La cible :** La société « Raja Club Athletic Société Anonyme Raja SA »

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif

Secteurs économiques concernés :

- Secteur de la gestion des clubs de football

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 11 septembre 2025.

RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification d'un projet de concentration concernant la prise du contrôle exclusif par l'association « Ports4Impact » de la société « RAJA CLUB ATHLETIC SOCIETE ANONYME RAJA SA ».

Ports4Impact est une association régie par le dahir n° 1.58.376 le 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association (tel qu'amendé), ayant son siège social Entrée du Port n°3, BP 10928, Casablanca, Maroc. Ports4Impact est ultimement contrôlée par la société « Marsa Maroc SA », Elle a pour objet de porter la politique Responsabilité Sociétale et Economique de Marsa.

Raja S.A est une société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 300.000 dirhams, dont le siège social est sis Boulevard Bir Anzarane étage 8 appartement 81 Romandie 2, Casablanca, inscrit au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 467977.

La société Raja SA, constituée en qualité de société sportive en application des dispositions de l'article 15 de la loi n°30-09 relative à l'éducation physique et aux sports, telle que modifiée et complétée, a pour objet exclusif la gestion et le développement de l'activité de football professionnel et d'élite de l'association sportive dénommée Raja Club Athletic.

Fait à Rabat, le 01 septembre 2025